



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES  
BRIANCE • COMBADE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DU BUREAU DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES BRIANCE-COMBADE

***L'an deux mille vingt trois le vingt-sept mars à dix-huit heures, le BUREAU DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES BRIANCE-COMBADE, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la salle de réunion de la maison Jane Limousin sous la Présidence de M. Yves LE GOUFFE, Président.***

***Date de convocation des membres du Bureau : 17 mars 2023***

***Nombre de membres : 11***

***Nombre de membres présents : (7)***

***Etaient présents : COUEGNAS David, FORESTIER Joël ; LE GOUFFE Yves ; MATINAUD Gilles ; SAUTOUR Jean-Claude ; RIVET Françoise ; WAMPACH Joe***

***Etaient excusés (4) : BLANQUET Géraldine ; BOURLIATAUD Isabelle ; LAVAUD Henri ; RAIGNE Philippe ;***

***Pouvoirs (0) :***

***Etaient absents (0) :***

***Secrétaire de séance : MATINAUD Gilles***

***N°2023-821 : IMMOBILIER D'ENTREPRISE : DOSSIER « CALLIOPE »***

Par mail du 28 février 2023, Madame VERGNE, gérante de l'institut CALLIOPE à Linards, nous informe qu'elle renonce à la demande de subvention à l'immobilier d'entreprise. En effet, n'étant pas en mesure de produire certains justificatifs de paiement, son dossier n'était pas éligible auprès du département et par voie de conséquence, la CCBC ne peut pas lui attribuer le montant de 4 283 € accordée par délibération 2021-801 du 6 septembre 2021.

**Après en avoir délibéré, le Bureau, à l'unanimité :**

- **MODIFIE** la délibération 2021-81 du 6 septembre 2021 comme suit :  
**« le bureau communautaire, à l'unanimité, décide :**
- **D'OCTROYER** une subvention d'investissement, sous réserve de présentation des factures acquittées d'un montant de 5 861 € pour le projet de mobilier productif ;
- **DE DIRE** que ces sommes sont inscrites au budget de la collectivité ;
- **D'AUTORISER** M. Le Président ou son représentant à signer tous les documents relatifs à ce dossier, et notamment la convention de partenariat indiquant les obligations de l'entreprise. »

*Fait et délibéré les, jour, mois et an que dessus  
Pour extrait conforme à Châteauneuf la Forêt, le 27 mars 2023*



**Le Président**  
**Yves LE GOUFFE**